

Compte rendu du conseil municipal
SEANCE DU 09 mars 2016

L'an deux mil seize

*Le 09 mars à 20 Heures et 10 minutes, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, Delphine BERTAUX, DRONIOU David, LEMONNIER Jacqueline, DURAND Paul, GORON Rémy, PEUCET Auguste, JOUAUX Laëtitia, BRIAND Henri, LEMONNIER Marie-Hélène, SAINT MLEUX Xavier, Bruno GIFFARD, Christèle BOBON, SIMONOT Sophie

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : SACHET Elodie, ISAMBARD Albert, MOREL Delphine

ABSENTS : ORHANT Pauline, CHERBONNEL Ludovic,

POUVOIR : ISAMBARD Albert donne pouvoir à Pascal HERVÉ, Elodie Sachet donne pouvoir à Delphine BERTAUX, MOREL Delphine donne pouvoir à Marie-Hélène LEMONNIER

Mme Delphine BERTAUX a été élue secrétaire de séance.

N°01-02-16 Avis sur le projet du GAEC COURTUS-TOUCHASSE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension d'un élevage bovin ainsi que la mise à jour du plan d'épandage présenté par le GAEC TOUCHASSE-COURTUS. La majeure partie du projet du demandeur aura lieu sur une commune autre que Bazouges-la-Pérouse. Néanmoins, la commune faisant partie du rayon d'affichage de l'enquête publique, son conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ensemble du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 5 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour

Emet un avis favorable sur le projet d'extension d'un élevage bovin laitier, reprise d'un nouveau site et mise à jour du plan d'épandage présenté par le GAEC TOUCHASSE-COURTUS

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°02-02-16 tarification terrain AC426, Zone Artisanale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que celui-ci a délibéré le 4 décembre 2013 sur le prix de vente du terrain de la Zone Artisanale à l'entreprise Corbel. Le tarif fixé a été mis à 6.57€ HT, or il fallait entendre le prix en TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe le prix de vente du terrain cadastré AC n°426 à 6.57€ TTC

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°03-02-16 tarification terrain AC417, Zone Artisanale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande reçue en mairie pour l'acquisition de la parcelle AC n°417 d'une superficie de 2190m². Afin de procéder à la vente il convient de fixer le tarif de vente de cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe le prix de vente du terrain cadastré AC n°417 à 6.46€ HT

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°04-02-16 tarification terrain F2974, Zone Artisanale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande reçue en mairie pour l'acquisition de la parcelle F n°2974 d'une superficie de 3616m². Afin de procéder à la vente il convient de fixer le tarif de vente de cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe le prix de vente du terrain cadastré F n°2974 à 5.50€ TTC

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°05-02-16 Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Zone Artisanale

Monsieur le Maire passe la présidence à Delphine BERTAUX, 1^{ère} Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2015 de la zone artisanale dressé par Mr Le Maire.

Sections	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2014	Déficit : -23.06 €		Déficit : -55 470.00 €	0 €
Opérations de l'exercice N	55 470,00 €	55 470,00 €	55 470,00 €	55 470,00 €
Résultat exercice 2015	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €:
Résultat de clôture 2015	Déficit -23,06 €		Déficit -55 470.00€	
Reste à réaliser 2015	0,00 €	0,00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat définitif avec restes à réaliser	Déficit -23,06 €		Déficit -55 470.00 €	

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 15 voix pour (Monsieur le Maire s'étant absenté, le pouvoir donné par monsieur Isambard n'a pas été pris en compte).

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°06-02-16 Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Assainissement

Monsieur le Maire passe la présidence à Delphine BERTAUX, 1^{ère} Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2015 du budget assainissement dressé par Mr Le Maire.

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2014	Déficit : -3 186,42 €	0,00 €	0,00€	Excédent : 43 819 €
Opérations de l'exercice N	48 716,48 €	49 721.89 €	25 269.50 €	25 758.06 €
Résultat exercice 2015		Excédent : 1 005.41 €		Excédent : 488.56 €
Résultat de clôture 2015	Déficit : - 2 181. 01 €			Excédent : 44 307.56 €
<i>Reste à réaliser 2015</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>5 000.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
Résultat définitif avec restes à réaliser	Déficit : -2 181.01 €			Excédent : 39 307,56

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 15 voix pour (Monsieur le Maire s'étant absenté, le pouvoir donné par monsieur Isambard n'a pas été pris en compte).

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°07-02-15 Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Croix Potier 2

Monsieur le Maire passe la présidence à Delphine BERTAUX, 1^{ère} Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2015 du budget Croix Potier 2 dressé par Mr Le Maire.

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2014	0,00 €	Excédent : 29 937.27 €	Déficit -17 446,33 €	0 €
Opérations de l'exercice N	17 446,33 €	17 446,33 €	17 446,33 €	17 446,33 €
Résultat exercice 2015	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture 2015		Excédent : 29 937.27 €	Déficit -17 446,33 €	
<i>Reste à réaliser 2015</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
Résultat définitif avec restes à réaliser		Excédent : 29 937.27 €	Déficit -17 446,33 €	

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 15 voix pour (Monsieur le Maire s'étant absenté, le pouvoir donné par monsieur Isambard n'a pas été pris en compte).

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°08-02-16 Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Tuffin

Monsieur le Maire passe la présidence à Delphine BERTAUX, 1^{ère} Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2015 du budget Tuffin dressé par Mr Le Maire.

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2014	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00 €
Opérations de l'exercice N	0.00 €	506,72 €.	78 593,71 €.	0.00 €
Résultat exercice 2015	0,00 €	Excédent : 506,72 €	Déficit : 78 593,71 €	
Résultat de clôture 2015		Excédent : 506,72 €	Déficit 78 593,71 €	
<i>Reste à réaliser 2015</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>10.000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat définitif avec restes à réaliser		Excédent : 506,72 €	Déficit : 88.593,71 €	

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 15 voix pour (Monsieur le Maire s'étant absenté, le pouvoir donné par monsieur Isambard n'a pas été pris en compte).

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°09-02-16 Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Principal

Monsieur le Maire passe la présidence à Delphine BERTAUX, 1^{ère} Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2015 du budget principal dressé par Mr Le Maire.

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2014	0,00 €	Excédent : 215 745,98 €	Déficit -88 393,60 €	0 €
Opérations de l'exercice N	1 113 701,53 €	1 431 074,50 €	762 631,77 €	765 685,73 €
Résultat exercice 2015	0,00 €	Excédent : 317 372,97 €	0,00 €	Excédent : 3 053,96 €
Résultat de clôture 2015		Excédent : 533 118,95 €	Déficit -85 339,64 €	
<i>Reste à réaliser 2015</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>248 050,00 €</i>	<i>104 329,00 €</i>
Résultat définitif avec restes à réaliser		Excédent : 533 118,95 €	Déficit -229 060,64 €	

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 15 voix pour (Monsieur le Maire s'étant absenté, le pouvoir donné par monsieur Isambard n'a pas été pris en compte).

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°10-02-16 Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budgets primitifs du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, zone artisanale et Espace TUFFIN de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget zone artisanale et du budget Espace TUFFIN.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget zone artisanale et budget Espace TUFFIN de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget zone artisanale et du budget Espace TUFFIN dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°11-02-16 Affectation de résultat du budget assainissement 2015 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget assainissement 2015 de la commune présente les résultats suivants :

✓ Déficit de fonctionnement de 2015 : - 2 181,01 €

✓ Excédent d'investissement de 2015 : 44 307,56 €

La section de fonctionnement étant déficitaire, il n'est pas possible d'affecter une somme en investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Inscrit au budget primitif assainissement 2016 les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Dépenses de fonctionnement	Compte 002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</i>	- 2 181,01 €
Recettes d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (excédent)</i>	44 307,56 €

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°12-02-16 Affectation de résultat du budget Tuffin 2015 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget Espace TUFFIN 2015 de la commune présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement 2015 :506,72 €.
- Déficit d'investissement de 2015 : 78.593,71 €

Le Conseil Municipal au cours de cette séance ayant voté le compte administratif 2015, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

⇒ De reprendre la totalité de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2015 pour la somme de 506,72 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2016, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

⇒ De reprendre la totalité du déficit d'investissement du compte administratif 2015, soit la somme de -78.593,71 €, en dépenses d'investissement au budget primitif 2016 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (déficit) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Inscrit au budget primitif assainissement 2016 les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Recettes d'investissement	Compte 1068 <i>(Excédent de fonctionnement capitalisé)</i>	506,72 € <i>(affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2015)</i>
Recettes de fonctionnement	Compte 002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i>	0 €
Dépenses d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (Déficit)</i>	- 78.593,71 € <i>(montant du déficit d'investissement 2015)</i>

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°13-02-16 Affectation de résultat du budget principal 2015 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget principal 2015 de la commune présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement 2015 : 533.118,95 €.
- Déficit d'investissement de 2015 : -85.339,64 €

Le Conseil Municipal au cours de cette séance ayant voté le compte administratif 2015, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

⇒ De reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2015 pour la somme de 104.058,31 €, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2016 de la commune, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté (Excédent) » et d'affecter la somme de 429.060.64 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2016, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,

⇒ De reprendre la totalité du déficit d'investissement du compte administratif 2015, soit la somme de -85.339,64 €, en dépenses d'investissement au budget primitif 2016 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (déficit) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Inscrit au budget primitif assainissement 2016 les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Recettes d'investissement	Compte 1068 <i>(Excédent de fonctionnement capitalisé)</i>	429.060,64 € <i>(affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2015)</i>
Recettes de fonctionnement	Compte 002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i>	104.058,31 €
Dépenses d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (Déficit)</i>	- 85.339,64 € <i>(montant du déficit d'investissement 2015)</i>

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°14-02-16 vote du budget assainissement 2016 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif assainissement 2016.

Montant section de fonctionnement : 64 816,07 €

Montant section d'investissement : 82 031,62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Vote le budget primitif assainissement 2016, tel que proposé par Monsieur le Maire, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	64.816,07	64.816,07
Section d'investissement	82.031,62	82.031,62

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°15-02-16 vote du budget primitif Croix Potier 2 de l'année 2016 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif Croix Potier 2 de l'année 2016.

Montant section de fonctionnement : 64 816,07 €

Montant section d'investissement : 82 031,62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Vote le budget primitif Croix Potier 2 de l'année 2016, tel que proposé par Monsieur le Maire, au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement,
- du chapitre pour la section d'investissement, sans opérations

Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	55 353,60 €	55 353,60 €
Section d'investissement	34 892,66 €	34 892,66 €

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°16-02-16 définition du montant des subventions 2016 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant de 63 746€ a été attribué à diverses associations au cours de l'année 2015.

Afin de préparer le budget 2016, monsieur le Maire explique souhaiter avoir l'avis du conseil sur le montant des subventions aux associations qui sera inscrit et voté au budget principal 2016.

Il précise que lors de l'année 2015, une manifestation importante s'est déroulée sur la commune et que le conseil a contribué à sa réussite au travers de l'attribution de subvention. Cette manifestation n'aura pas lieu en 2016.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

Indique qu'il souhaite voir inscrit au budget principal 2016, la somme de 58 000€ à l'article 657481 (subvention de fonctionnement aux associations)

N°17-02-16 : création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe :

Monsieur le Maire rappelle que l'agence postale communale a ouvert en début de mois. Afin d'assurer la pérennité de cette ouverture, il convient de procéder à la création d'un poste permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (32.85/35^{ème}).

Monsieur le Maire précise que la Poste verse une somme mensuelle visant notamment à compenser une partie des coûts de fonctionnement liés à cette ouverture.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

Procède à la création d'un poste permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (32.85/35^{ème}), à compter du 1^{er} avril 2016

Modifie en ce sens le tableau des effectifs

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancée du projet de borne de recharge pour les véhicules électriques. Ce projet, mené en lien avec le SDE35 prévoit l'installation de deux places de stationnement dans le centre bourg (parking de la mairie) permettant aux véhicules électriques de se recharger. Ce temps de recharge est compris entre 1h et 8h selon le modèle de véhicule.

Monsieur le Maire rappelle que des aides pour la rénovation de bâtiments dans le centre bourg sont possibles pour des travaux qui seraient visibles de l'espace public (ex : toiture, menuiserie...). Cette aide de la région de 15% du montant des travaux permet également sous certaines conditions de défiscaliser 50% du montant des travaux grâce à un programme mené par la fondation du patrimoine. Ce taux de défiscalisation peut monter à 100% dans le cas où le bénéficiaire présenterait un plan de financement avec au minimum 20% d'aides publiques.

Monsieur le Maire invite donc les conseillers à réfléchir sur une possible aide communale permettant aux particuliers d'atteindre 20% de subvention sur leur projet. Deux conseillers municipaux sont volontaires pour réfléchir à ce projet et en définir des contours.

Madame Bertaux (1^{ère} adjointe) rappelle que le traité TAFTA est actuellement en cours de négociation au niveau européen. Elle précise que certaines communes ont déjà pris des délibérations pour s'opposer à ce traité ou aux conditions de négociation l'entourant. Une délibération proposant au conseil municipal de s'opposer à ce traité sera mise au vote lors de la prochaine séance.

Monsieur Saint-Mleux (conseiller) fait part au conseil municipal du projet communautaire de pôle culturel-jeunesse. Ce projet est prévu pour prendre place dans les locaux de la mairie actuelle de Bazouges-la-Pérouse, ainsi que dans l'agence postale communale et ce, sur les trois étages.

Il apparaît donc nécessaire de réfléchir au niveau communal, sur la pertinence du projet et si celui-ci apparaît intéressant, il devient urgent d'envisager la mobilité des services municipaux. Lors de discussions précédentes il a été évoqué deux sites : la maison « Doré » et le Centre Administratif Annexe. Chacun des deux lieux présentes des avantages et des inconvénients. Afin d'éclairer le conseil municipal sur son choix il est donc décidé d'étudier la faisabilité du déplacement des services municipaux sur les deux sites. Un architecte sera consulté à ce sujet, notamment afin d'appréhender les couts des travaux nécessaires et ce nouveau site

Le Maire,
Pascal Hervé

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

N° d'Ordre des délibérations : 01/02/16 – 02/02/16 – 03/02/16 – 04/02/16
 – 05/02/16 – 06/02/16 – 07/02/16 – 08/02/16 – 09/02/2016 – 09/02/2016
 – 10/02/16 – 11/02/16 – 12/02/16 -13/02/16 – 14/02/16 – 15/02/16 –
 16/02/16 – 17/02/16

HERVÉ Pascal, Maire		CHERBONNEL Ludovic	
BERTAUX Delphine, 1 ^{ère} Adjointe		JOUAUX Laëtitia	
ISAMBARD Albert, 2 ^{ème} Adjoint		ORHANT Pauline	Absente
SACHET Elodie, 3 ^{ème} Adjointe	Absente (pouvoir à D.BERTAUX)	BRIAND Henri,	
DRONIOU David, 4 ^{ème} Adjoint		SIMONOT Sophie	Absente
LEMONNIER Jacqueline, 5 ^{ème} Adjointe		DURAND Paul.	Absent (pouvoir à P.HERVÉ)
GORON Rémy,		LEMONNIER Marie-Hélène	
PEUCET Auguste,		MOREL Delphine	Absente
GIFFARD Bruno		SAINT MLEUX Xavier	13
BOBON Christèle			